



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

COMMUNE de VISKER
2 Carrera de Marca-Devath 65200 VISKER

COMPTE-RENDU DE LA SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du : 25 Juin 2015

Compte rendu de la séance :

L'an deux mille quinze, le vingt-cinq juin, le Conseil Municipal de VISKER, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, sous la présidence de Mme Maryse VERDOUX, Maire.

Ordre du jour :

- Travaux 2015 (voirie, église)
- Désignation d'un référent sécurité routière
- Revalorisation des loyers
- Avancement du projet d'aménagement de la place du village
- Questions diverses

Présents : Michel CAZALAS - Karine DOMEQ-MIQUEU - Stéphane JOLY - Anne NICOLAU – Gérard NOGUE - Eric POIROUX – Maryse VERDOUX

Excusés : Marcel BOURIETTE (pouvoir à Maryse VERDOUX) – Alain MONTEGUT (pouvoir à Stéphane JOLY) – Jonathan DOMEQ (pouvoir à Eric POIROUX) – Didier MEDAILLON

I – TRAVAUX 2015

- Voirie

Madame le Maire expose à l'assemblée les 3 devis concernant la réfection du chemin d'accès au château d'eau et du « Vier deth Charron »

Montant prévisionnel : 14 732,50 €

Subventions accordées : 5 498,00 € soit 37,30 % du Conseil Départemental

Madame le Maire explique alors que, au vu du nombre de dossiers de demandes de subventions voirie déposés, le Conseil Départemental a dû diminuer l'aide accordée à chaque commune et, concernant Visker, n'a pas retenu l'opération « Vier deth Charron », ce qui explique la diminution de la subvention totale.

En revanche, la Commune a la possibilité, sur cette opération, de solliciter l'attribution d'un fonds de concours, attribué par la CCCO, d'un montant équivalent à : 3 925,00 €, ce qui porterait le total des subventions accordées à 64%. Resterait à la charge de la Commune un montant de : 5 309,00 € H.T.

Or, si le montant s'avère sensiblement identique sur les 3 propositions, les données techniques sont extrêmement différentes (surfaces, nature du revêtement, ...)

Après discussion, l'assemblée décide, à l'unanimité des présents et des représentés, de faire revenir les entreprises le plus vite possible pour corriger les surfaces et proposer des revêtements identiques afin que le choix de l'entreprise puisse se faire sur des données comparables.

- Eglise

Madame le Maire rappelle la décision de faire faire un dessus de mur sur le mur de clôture du cimetière de l'église.

Montant prévisionnel : 12 850,00 € H.T.

Montant prévisionnel du dessus de mur et réfection du crépis : 23 746,00 € H.T.

Madame le Maire précise alors le taux de subvention accordé pour cette opération : 80% (soit le taux maximum) :

Conseil Départemental (FAR) : 50%

Etat (DETR) : 20%

Conseil Régional (FRI) : 10%

Reste donc à la charge de la Commune : 2 570,00 € H.T. si dessus de mur seul, 4 749,00 € H.T. si réfection du crépis + dessus de mur.

Compte tenu de l'état très délabré du crépis et du taux de subventions accordé, l'assemblée décide, à l'unanimité des présents et des représentés, de refaire le crépis en même temps que le dessus de mur.

La consultation des entreprises se fait donc sur cette base-là.

II - DESIGNATION D'UN REFERENT SECURITE ROUTIERE

Madame le Maire expose : à la demande de la Préfecture, il est proposé à chaque commune de désigner un référent sécurité routière chargé de centraliser les informations reçues et d'être le relais entre les services de l'Etat et la Commune, voir les administrés.

Eric POIROUX se propose d'être ce référent.

Proposition adoptée à l'unanimité des présents et des représentés.

III - REVALORISATION DES LOYERS

Madame le Maire rappelle au Conseil Municipal que, dans chaque bail de location signé entre la Commune et un locataire, il est prévu une revalorisation du loyer, chaque année à date d'échéance, calculée en fonction de l'indice des loyers, selon le calcul suivant :

Dernier indice connu à la date d'échéance / dernier indice connu à la date de signature du contrat .

Le coefficient ainsi obtenu multiplié par le loyer actuel donne le loyer attendu avec la revalorisation.

Madame le Maire expose ensuite les loyers attendus pour chaque contrat :

	Loyer actuel	Loyer revalorisé
Presbytère	600,00 €	601,52 €
T1bis 1^{er} étage	400,00 €	401,86 €
Ecole	450,00 €	452,56 €
Chez « Isidore »	555,00 €	558,16 €

Après discussion , et en tenant compte notamment du prix du marché actuel, du coût du chauffage au gaz, du faible gain pour la Commune et de l'incidence négative potentielle auprès des locataires, l'assemblée décide, à l'unanimité des présents et des représentés, de ne pas appliquer la revalorisation cette année.

IV - AVANCEMENT DU PROJET D'AMENAGEMENT DE LA PLACE DU VILLAGE

Madame le Maire fait part de ses rencontres avec Mr DE BARROS (directeur du CAUE) et des propositions qui en sont ressorties, notamment la création d'un auvent devant la salle des fêtes, la création d'un local de rangement côté nord et d'une salle d'activités sur la place, la salle du foyer actuelle étant destinée à la salle du Conseil Municipal ; la bibliothèque serait « descendue » dans la salle de conseil actuelle, desservie par un ascenseur, et la salle de bibliothèque serait utilisée pour du rangement.

Un stationnement en bordure de la place serait mis en place, pour laisser l'espace intérieur piétonnier.

Madame le Maire fait ensuite part à l'assemblée de la proposition faite par Mr TULSAT (directeur de l'ADAC) concernant l'aménagement intérieur et intégrant les normes d'accessibilité (facteur essentiel pour l'obtention de subventions) :

L'idée serait de faire une mairie sur un seul niveau :

- Soit au 1^{er} étage, desservi par un ascenseur et escalier extérieur : possibilité de faire l'accueil, le bureau du maire, les sanitaires, la salle de Conseil, plus un petit rangement, au même niveau (niveau 1).
Le 2^{ème} étage serait utilisé pour du rangement
Le Rez-de chaussée (accueil actuel de la mairie) deviendrait salle de bibliothèque, attenante au foyer
- Soit mairie au Rez-de chaussée (en récupérant la salle du foyer), et bibliothèque au 1^{er} étage, desservi par ascenseur et escalier.
Le 2^{ème} étage servirait toujours de rangement

Dans les 2 cas, resterait donc seulement à construire un local de rangement pour la salle des fêtes.

Le retour de ces propositions nous sera exposé en septembre par l'ADAC...

I- DIVERS

- Madame le Maire fait part à l'assemblée, pour information, de graves difficultés concernant 2 familles voisines, après (entre autres) un chat tué - semble-t-il - par le chien du voisin.
Après les menaces du propriétaire du chat, un membre de cette famille est passé à l'acte et accroché volontairement en voiture le chien en question, le blessant grièvement, mais (d'où l'extrême gravité) alors même que le propriétaire du chien se trouvait sur la route avec son chien et son petit-fils, évitant de justesse l'accident ...
D'où plainte
- Concernant la mise en place d'un plan de sauvegarde, Michel fait part des difficultés financières rencontrées par la Maison du Risque Sismique, dont le représentant était venu nous rendre visite, et précise donc que, pour le moment, il faut attendre voir l'évolution de cette structure.
- Petit retour sur la fête locale : du monde le samedi soir, des portes toujours fermées lors du passage des jeunes pour la sérénade), des difficultés financières toujours présentes pour le Comité des Fêtes, une alcoolisation toujours très forte des jeunes ... Et l'oubli de notre part de rétablir la lumière la nuit sur la place !!

La séance est levée à 22H45.

Vu par nous, Maire de la commune de VISKER

Pour être affiché le : 28 Juin 2015 à la porte de la mairie, conformément à l'article L.2121-25 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Fait en Mairie à VISKER,

le 28 juin 2015.

Le Maire

Maryse VERDOUX

